

Département du TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX

SEANCE du 03 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le trois décembre à dix-neuf heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

MEMBRES

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
Absents : 0
Excusés : 0

Etaient présents :

M. Jacky CHIPAUX – Mme Chantal LESOU – M. Jean-Luc DEVILLONI –
Mme Pascale LABEUCHE – M. Eric RIO – Mme Aurore COURGEY – M.
Jean-Charles MARIE — M. Jean-Michel DUPONT – M. Olivier BOURNEZ -
Mme Mélanie BOUERY - Mme Danielle JACQUIOT – Mme Sandrine
THIRION – M. Philippe MORCELY – Mme Stéphanie GAUTIER – M.
Valentin MANGEOLLE

Date convocation :

1^{er} décembre 2020

Absent (s) : //

Date affichage :

11 décembre 2020

Procuration (s) : //

Mme Pascale LABEUCHE est nommée secrétaire de séance

Délibération n° 51/2020

Objet : AMENAGEMENT TROTTOIRS : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménagement de trottoirs Grande Rue – RD 465. La circulation routière engendre des risques accidentogènes proportionnels au nombre de véhicules journaliers empruntant cette voie départementale, notamment pour l'accès piétonnier des enfants jusqu'à l'école ou simplement pour se rendre au centre de la Commune. Cette sécurisation est une demande de la population qui est confrontée chaque jour à cette situation. Le financement de ce projet sera à engager sur plusieurs exercices budgétaires, avec la sollicitation d'aides financières extérieures

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE le projet d'aménagement trottoirs Grande Rue – RD465

AUTORISE le Maire à engager les démarches, à signer tous les documents se rapportant au projet et d'inscrire la dépense au Budget des différents exercices concernés

SOLLICITE une aide financière :

- Au titre de la DETR
- du Conseil Départemental
- de la DSIL
- du PNRBV
- de la CC des Vosges du Sud

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture. Ont signé au
registre tous les membres présents

Pour copie certifiée conforme.

En Mairie le 03 décembre 2020.– Le Maire, Jacky CHIPAUX